

CD/PV.144
6 août 1981

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUARANTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 6 août 1981, à 10 h 30

Président : M. Ch.A. SANI (Indonésie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie :

Allemagne, République fédérale d' :

M. F. RUTH
H. N. KLINGLER
H. W. RÖHR

Argentine :

M. J.C. CARASALES
H. J.F. GOIENSO
Mme N. NASCIBENE

Australie :

H. R.A. WALKER
H. R. STEELE

Belgique :

H. A. ONKELINX
M. J-M. NOIRPALISSE

Birmanie :

U SAW HLAING
U HGWE WIN
U THAN HTUN

Brésil :

M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie :

H. P. VOUTOV
M. I. SOTIROV

Canada :

H. McPHAIL
H. C.R. SKINNER

Chine :

M. YU PEIWEN
H. YU MEINGJIA
Mme WANG ZHIYU
H. PAN JUSHENG

Cuba :

Egypte :

M. H. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
H. N. FAHLY

Etats-Unis d'Amérique :

Le Sénateur Claiborne PELL
H. C.C. FLOUERRE
H. F. DeSILONE
Mme K. CRITTENBERGER
H. R.F. SCOTT
Mme L. SHEA

Ethiopie :

H. T. TERREFE
H. F. YOHANNES

France :

M. F. de La GORCE
H. J. de BEAUSSE
H. M. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie :
I. I. KOLIVES
II. A. LAKATOS

Inde :
I. A. P. VEIKATESWARAN
II. S. SARAN

Indonésie :
II. A. SANI
II. SIDIK
II. HARYOJATAI
II. P. QASIM
II. ACHDIK
II. SOEPRAPTO

Iran :
II. A. JILALI
II. J. ZAHIRNIA

Italie :
II. V.C. ORDERO di MONTEZEMOLO
II. A. CIARRAPICO
II. B. CABRAS
II. M. BARENGHI
II. E. di GIOVANNI

Japon :
II. Y. OKAWA
II. II. TAKAHASHI
II. K. TANAKA
II. K. SHIMADA

Kenya :

Maroc :
II. II. ARRASSEN
II. II. CHRAÏBI

Mexique :
II. A. GARCIA ROBLES
Irene Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie :
II. D. ERDENBILLEG
II. S. BOLD

Nigéria :
II. BRILAH
II. W.O. AKINSANYA
II. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan :
II. I. AHMAD
II. T. ALTMF

Pays-Bas :
II. R.H. FEIN
II. H. WAGENMAKERS

Pérou :

Pologne :
II. B. SUJKA
II. J. CIALOWICZ

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER H. H. THIELICKE M. H. KAULFUSS Mme H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. O. IONESCU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMNERHAYES Mme J. LIHK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.H.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. L. NORBERG H. H. BERGLUND H. U. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. RUZEK H. P. LUKES H. J. FRANEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN H. B.P. PROKOFIEV H. N.F. TCHERNOV M. V.A. SEMIONOV H. V.F. PRYAKHINE H. M.H. IPPOLITOV
<u>Venezuela</u> :	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO H. O. ACUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	H. B. BRANKOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	H. C.O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	H. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le Comité poursuit aujourd'hui son examen des points de l'ordre du jour et des questions en suspens relatives à l'organisation du travail. Bien entendu, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui souhaiteraient faire des déclarations sur tout autre sujet ayant trait aux travaux du Comité sont libres de le faire.

Je voudrais saluer chaleureusement Son Excellence M. l'Ambassadeur Ruth, Commissaire pour le désarmement et le contrôle des armements de la République fédérale d'Allemagne. M. l'Ambassadeur Ruth est bien connu dans la communauté du désarmement et n'a aucunement besoin d'être présenté. Je lui souhaite un séjour fructueux à Genève et j'espère que les contacts de première main qu'il a pris ici lui seront utiles dans l'accomplissement de ses importantes fonctions. M. l'Ambassadeur Ruth est sur la liste des orateurs d'aujourd'hui et ce sera un plaisir pour moi de lui donner la parole en qualité de premier orateur; toutefois je voudrais auparavant donner la parole au distingué Ambassadeur de la Mongolie pour une très brève déclaration.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi également, au nom de la délégation mongole, de souhaiter la bienvenue au représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. l'Ambassadeur Ruth, qui participe aujourd'hui à la séance plénière du Comité.

Monsieur le Président, ces jours-ci tous ceux qui chérissent la paix et qui se prononcent fermement contre la guerre atomique marquent l'anniversaire tragique de Hiroshima et de Nagasaki. En ma qualité de représentant de la Mongolie, un pays asiatique pacifique, je voudrais proposer aux membres du Comité d'honorer la mémoire des victimes de Hiroshima et de Nagasaki par une minute de silence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Mongolie pour sa déclaration et me range à son avis d'observer une minute de silence pour commémorer ceux qui sont morts pendant le bombardement de Hiroshima. Levons-nous et observons une minute de silence.

Les membres du Comité, debout, observent une minute de silence.

M. RUTH (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je suis très heureux de me voir ici, dans ce Comité, et je vous remercie vivement, Monsieur le Président, de vos aimables paroles de bienvenue. Je voudrais vous rendre la pareille en vous souhaitant bonne chance pendant le mois où vous occuperez la présidence de cet important Comité. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, le distingué représentant de l'Inde, des travaux qu'il a accomplis pour le Comité le mois précédent.

C'est pour moi un grand honneur que d'exposer aujourd'hui la position de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de Programme global de désarmement qui est présenté aujourd'hui au Comité par l'Australie, la Belgique, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni. Je le fais pour confirmer l'appui de mon Gouvernement au Comité du désarmement et aux négociations sur le contrôle international des armements et du désarmement.

Je suis profondément conscient de l'importance historique que présentent le 6 août et Hiroshima en tant que symboles d'espoir pour l'humanité qui aspire à un monde sans guerre. L'expérience des souffrances causées par les guerres présentes et passées, autant que les exigences de la raison, doivent nous amener à la conclusion qu'à notre époque, à l'ère des armes nucléaires, toute politique doit tendre à la paix. Il n'est plus possible de considérer la guerre et les conflits militaires

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

comme des options acceptables lorsqu'il s'agit de décisions politiques. Au contraire, toutes les politiques doivent avoir pour objectif d'empêcher les conflits militaires par tous les moyens politiques dont on dispose. Cela suppose que tous les Etats observent le principe de la renonciation à la menace de l'emploi ou à l'emploi de la force inscrit dans la Charte des Nations Unies et envisagent sérieusement l'obligation de faire preuve de modération dans l'utilisation de la puissance militaire.

E En conséquence, la limitation des armements et le désarmement sont les instruments d'une politique rationnelle qui vise à concrétiser le principe de la renonciation à la force par des accords de désarmement, contribuant ainsi à la réalisation d'une paix sûre.

L'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission du désarmement et le Comité du désarmement sont les arènes où se déroule un débat mondial sur la politique en matière de sécurité dont l'importance va croissant. Comme l'a dit le Chancelier Schmidt à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, "Dans l'intérêt de la paix, il nous faut aujourd'hui une association politique générale en faveur de la sécurité." Les tâches qui s'imposent à nous aujourd'hui sont plus urgentes qu'elles ne l'ont jamais été. Le potentiel de destruction des armes modernes et les ressources financières absorbées à l'heure actuelle par les dépenses militaires dans le monde entier nous font une obligation, chaque fois que cela est possible, d'intensifier nos efforts pour parvenir à des mesures concrètes et vérifiables de limitation et de réduction des armements.

A la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, notre Ministre des affaires étrangères, M. Genscher, a dit que le désarmement était la grande tâche des années 1980. Parallèlement, il a souligné l'importance de cette question dans la politique de mon pays. Selon nous, le désarmement et la limitation des armements sont les éléments essentiels d'une politique visant au maintien de la paix et à une coopération fondée sur l'association.

Le Comité du désarmement, à Genève, est actuellement le seul forum multilatéral de négociation ayant compétence au plan mondial pour s'occuper spécialement des questions de désarmement. C'est là une importante responsabilité. Il ne fait aucun doute que nous voudrions voir le Comité accomplir des progrès et obtenir des résultats tangibles dans ses travaux. Malheureusement, aucun succès n'a encore été enregistré cette année. Il n'y a donc aucune raison de se livrer à l'euphorie. Néanmoins, ce n'est pas pour cela qu'il faut se laisser aller à la résignation. Il suffit d'imaginer combien la diplomatie internationale serait appauvrie en l'absence de ce Comité, des nombreuses activités déployées dans le cadre des Nations Unies et des divers efforts bilatéraux et multilatéraux accomplis en faveur de la limitation des armements et du désarmement. Ainsi, la déception que nous cause l'absence de résultats concrets est compensée par la conviction que les instruments dont nous disposons fournissent un cadre de négociations qui peut et doit être utilisé.

Ces observations s'appliquent également aux activités du Groupe de travail sur un programme global de désarmement, qui a accompli des progrès notables au cours des deux dernières années, sous la direction de deux diplomates de grande expérience - M. l'Ambassadeur Adeniji du Nigéria, et M. l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

Comme d'autres Etats, nous avons déjà apporté une contribution aux débats du Groupe de travail à la session de cette année : le 18 juin, M. l'Ambassadeur Pfeiffer a présenté un document de travail dans lequel sont établis les objectifs et les principes qui devraient, à notre avis, figurer dans un programme global de désarmement. Dans ce document, nous avons indiqué que nous attachons une importance particulière à un tel programme, qui peut fournir un cadre conceptuel pour les négociations sur le désarmement et définir les critères et principes à adopter pour la limitation des armements et le désarmement, et par conséquent établir une base importante pour des négociations concrètes.

Notre propos, en établissant, de concert avec les autres auteurs de ce document, le document de travail présenté par M. l'Ambassadeur Pfeiffer, était d'aider le Comité à remplir la tâche qui lui incombe dans la préparation de la future deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré au désarmement. Nous voulons aller encore plus avant aujourd'hui en présentant un projet de texte complet, contenu dans le document de travail qui vous est soumis par les pays que j'ai déjà mentionnés. Ce projet est fondé sur les travaux accomplis jusqu'à présent et vise à développer davantage les résultats obtenus. Son objet est d'indiquer la forme et le contenu qui permettraient, à notre avis, d'établir un Programme global de désarmement acceptable pour tous.

En contribuant ainsi aux débats, nous poursuivons la voie que nous nous sommes tracée dans ce domaine dès le début. Nous savons que l'élaboration d'un Programme global de désarmement intéresse particulièrement nos amis des pays non alignés et nous les avons constamment appuyés dans cette tentative. Je voudrais rappeler la contribution que nous avons apportée en 1979 (document de travail A/CN.10/8 en date du 22 mai 1979), lorsqu'il s'agissait en premier lieu d'élaborer à la Commission du désarmement les "éléments" d'un programme global de désarmement. Notre nouvelle prestation est dictée par le désir de contribuer à encourager efficacement tous les efforts sérieux entrepris en faveur de la limitation des armements et du désarmement. Cela signifie, à notre avis, que le programme, sans perdre de vue les buts à long terme, doit être axé en même temps sur les objectifs qu'il est possible de réaliser dans un avenir prévisible. Nous nous rendons compte qu'un programme sans horizon se transformerait en une activité de routine et qu'un programme dénué de réalisme risquerait d'aboutir à la déception et à la résignation. En conséquence, nous visons un programme qui soit à la fois réaliste et orienté vers l'avenir.

Nous constatons tous que les efforts accomplis pour la limitation des armements et le désarmement se sont heurtés à des difficultés accrues ces dernières années. Cette observation est souvent revenue dans nos débats. Le Comité n'ignore pas que, dans l'accomplissement de ses tâches, il ne doit pas adopter une attitude d'isolement privilégié. On a vu avec inquiétude éclater des conflits et des hostilités militaires dans diverses régions du monde. Une solution politique n'a pas encore été trouvée pour l'Afghanistan, comme l'exigeait la majorité des pays membres de l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, les efforts des pays non alignés, en particulier des Etats islamiques, ont été infructueux jusqu'à présent. Il faut espérer que l'initiative prise par les dix pays membres de la Communauté européenne contribuera à apporter une solution. Les Etats occidentaux ont souligné les changements déstabilisateurs qui se sont produits dans l'équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest. Nous sommes convaincus que la paix et la stabilité entre l'Est et l'Ouest contribuent à la paix mondiale et que l'instabilité dans cette région aurait des effets néfastes sur d'autres régions.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

En conséquence, les membres du Traité de l'Atlantique Nord considèrent qu'un équilibre militaire stable apporte une contribution importante à la sécurité et à la paix en général. La limitation des armements vise à obtenir un tel équilibre à un niveau d'armements, en particulier d'armements nucléaires, aussi faible que possible. C'est cet objectif qui sous-tend la décision prise le 12 décembre 1979 par les Etats membres du Traité de l'Atlantique-Nord. Compte tenu du déséquilibre croissant existant au détriment de l'Ouest dans le domaine des missiles nucléaires à moyenne portée, ces Etats ont pris une décision que l'on peut certainement, à notre avis, qualifier de responsable et d'axée vers l'avenir. Elle contient des éléments de modération et de retenue qui peuvent contribuer à prévenir une course aux armements et qui s'expriment dans les caractéristiques suivantes :

- la décision relative à la modernisation des armements, nécessaire pour des raisons de défense et de dissuasion, est liée à une offre de négociations visant à limiter et à réduire le nombre des systèmes d'armes des deux parties;
- une grande importance est attachée à la transparence et à la prévisibilité; le nombre des nouveaux systèmes, limité au départ, doit être annoncé quatre ans avant leur déploiement;
- le déploiement de nouveaux systèmes à l'avenir n'augmentera pas le nombre total d'armes nucléaires en Europe. En fait, ce nombre diminuera. En décembre 1979, l'OTAN a pris la décision de retirer de l'Europe 1 000 ogives nucléaires. Ce retrait a déjà été effectué. En outre, les nouvelles armes remplaceront une à une les anciens systèmes. Les niveaux ainsi abaissés ne seront pas relevés.

Notre intérêt se porte maintenant vers les négociations américano-soviétiques qui doivent s'ouvrir à une date ultérieure de la présente année. Nous nous félicitons vivement à la perspective de voir s'engager ces négociations. Les alliés occidentaux préparent activement ces entretiens.

Nos négociations sur la limitation des armements seront d'autant plus fructueuses que les activités et les potentiels militaires existants seront transparents et que l'on aura confiance dans la possibilité de prévoir les activités militaires de l'autre partie. Les mesures destinées à renforcer la confiance qui ont déjà été décidées à la Conférence de 1975 sur la sécurité et la coopération en Europe sont donc importantes. Pour la même raison, nous attachons une grande importance à la proposition faite initialement par le Gouvernement français et tendant à convoquer une conférence sur le désarmement en Europe. Cette conférence devrait se tenir dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et aurait pour tâche initiale d'élaborer des mesures destinées à renforcer la confiance dans l'ensemble de l'Europe. La Conférence organisée à Madrid pour donner suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui est chargée d'élaborer un mandat précis pour une telle conférence, s'est ajournée à la fin de juillet et se réunira à nouveau en octobre. Nous regrettons que les résultats souhaités n'aient pas encore été atteints, malgré une proposition occidentale constructive et de grande portée, et nous espérons que la Conférence de Madrid pourra parvenir à une conclusion positive et équilibrée à une date ultérieure de cette année.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

Les prochaines négociations sur les armes nucléaires à moyenne portée et les efforts accomplis en vue de s'entendre sur le mandat à donner à une conférence sur le désarmement en Europe dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe présentent la plus haute importance pour les relations entre l'Est et l'Ouest et la sécurité des Etats directement ou indirectement concernés. Ces négociations et ces efforts compléteront les entretiens de Vienne sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces ainsi que le processus SALT et démontrent qu'il est possible d'engager des négociations concrètes, même dans des circonstances internationales difficiles. Elles sont destinées, dans les conditions actuelles de sécurité des pays de l'Est et de l'Ouest, à contribuer à établir la confiance, grâce à un degré plus élevé de transparence et de prévisibilité des activités militaires et à la modération dans l'utilisation de la force militaire, et visent à établir un équilibre stable à un niveau militaire aussi réduit que possible.

Nous sommes convaincus que le succès de ces négociations aurait une influence bénéfique pour la paix mondiale. En même temps, nous comprenons que les négociations et les accords entre l'Est et l'Ouest ne constituent qu'un élément des efforts universels entrepris en faveur de la limitation des armements et du désarmement. Ils doivent s'accompagner de négociations et d'accords à l'échelle mondiale et dans d'autres régions. Les travaux du Comité, des traités importants tels que le Traité sur la non-prolifération et le Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, le dialogue d'ensemble engagé à l'Organisation des Nations Unies et en particulier, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ne représentent que quelques-uns des jalons qui marquent la voie parcourue jusqu'à présent.

Ceux qui ont conçu l'idée d'un Programme global de désarmement ont jugé nécessaire de donner une nouvelle impulsion aux efforts de désarmement. Nous partageons leur conviction et nous sommes certains que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourra effectivement leur imprimer un élan important en adoptant un tel Programme.

Nous nous sommes demandé comment rédiger un tel Programme de façon qu'il soit convaincant, efficace et en même temps susceptible d'être accepté par consensus. Le document qui vous est présenté contient les notions que nous jugeons importantes et utiles, de même que d'autres membres du Comité. En le rédigeant, nous avons suivi d'aussi près que possible les travaux précédents, mais certains points ont été développés. Permettez-moi, Monsieur le Président, de dégager quelques éléments :

1. Dans ce document, nous employons les deux termes "désarmement" et "limitation des armements". Le désarmement désigne l'objectif à long terme de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, ainsi qu'un processus mondial visant à l'élimination progressive des armements. La limitation des armements désigne la totalité des efforts entrepris en coopération en vue de restreindre, dans notre monde d'armements, l'emploi de la force militaire malgré la poursuite des différends et de promouvoir la stabilité et la transparence dans le domaine militaire, en améliorant ainsi les perspectives de prévention et de gestion des crises. Cette notion comprend notamment la limitation et la réduction vérifiables des armements en vue de parvenir à un équilibre militaire stable.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

2. Les efforts entrepris pour limiter et réduire les armes nucléaires ont évidemment une importance particulière pour le désarmement et la limitation des armements. C'est la raison pour laquelle nous attachons une grande importance au processus SALT. Cependant, dans les efforts accomplis pour limiter les armes nucléaires conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération, on ne peut ignorer que les armes classiques continuent d'être utilisées dans les conflits à l'heure actuelle et qu'en l'absence de confiance, de données fiables sur les potentiels actuels et de mesures de vérification adéquates, les perspectives de succès durable du désarmement nucléaire sont limitées. Dans ces domaines d'efforts parallèles, un Programme global de désarmement réaliste peut, à notre avis, présenter une utilité particulière, tant en ce qui concerne le désarmement nucléaire que le désarmement en général.
3. Nous considérons le Programme global de désarmement comme une revue d'ensemble des négociations actuellement en cours dans les autres organes et comme un cadre conceptuel pour les diverses négociations qui s'engageront dans l'avenir. Avec ses notions et suggestions concrètes, le Programme global de désarmement devrait être destiné à faciliter les négociations, quel que soit l'organe dans lequel celles-ci sont engagées. Il est évident que les négociations au Comité du désarmement même et les activités des Nations Unies doivent occuper une place particulière dans ce Programme.
4. Nous estimons que le Programme qui doit être adopté par la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait améliorer les possibilités de parvenir à des mesures de désarmement concrètes et vérifiables : de simples déclarations ou polémiques sur le désarmement et des exigences peu réalistes en matière de désarmement seraient impuissantes à améliorer les chances de paix à notre époque.
5. Compte tenu de ces considérations, nous attachons une importance particulière aux éléments suivants du Programme global de désarmement. Ils concernent à la fois les armes nucléaires et classiques :
 - Il convient d'intensifier le dialogue mondial sur les questions de sécurité. Il sera d'autant plus fécond que l'évolution internationale sera positive.
 - L'établissement de mesures concrètes propres à accroître la confiance, qui seraient adaptées aux conditions particulières de chaque région et qui amèneraient un degré plus élevé de transparence et de prévisibilité des activités de chacune des parties, est un moyen de réduire la méfiance, la crainte, la tension et l'hostilité à l'échelle mondiale. En adoptant de telles mesures, on s'attaque aux causes profondes de l'accumulation des armements.
 - Nous considérons que les activités actuellement menées par les organismes des Nations Unies en vue d'assurer la transparence et la comparabilité des potentiels et des budgets militaires sont également essentielles pour les efforts de désarmement présents et futurs et contribuent au renforcement de la confiance. En conséquence, nous recommandons de pousser plus avant l'établissement d'un système normalisé de déclarations des dépenses militaires. C'est là une mesure initiale réaliste vers une réduction équilibrée des dépenses militaires.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

- On pourrait également renforcer la fiabilité et la comparabilité des données sur les potentiels militaires en établissant des registres dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.
- La vérification reste un élément essentiel de tous les efforts accomplis en matière de désarmement et de limitation des armements. Il convient d'adopter des méthodes de vérification efficaces et pratiques afin de justifier le recours croissant, par les Etats, à des accords de limitation des armements et de désarmement pour assurer leur sécurité. Une vérification adéquate est nécessaire pour assurer l'observation effective des accords conclus. En établissant un système de vérification efficace et en se gardant d'un secret excessif, on peut donner aux efforts visant à la limitation des armements et au désarmement la crédibilité nécessaire pour s'assurer un appui sûr de la part du grand public.

6. La crédibilité du Programme lui-même dépendra du degré de réalisme de ses objectifs. Nous reconnaissons qu'il ne devrait pas se borner à énoncer des principes, mais comprendre des mesures concrètes. Parmi ces mesures, les plus importantes devraient se situer dans la première phase. La priorité devrait être donnée à tout ce qui peut être réalisé dès maintenant ou dans un avenir immédiat. Chaque mesure compte.

Cependant, il ne doit pas nous échapper qu'il s'agit d'un programme - rien de moins, mais rien de plus. On ne peut attendre d'un tel programme qu'il détermine la date à laquelle les Etats doivent engager des négociations particulières et celle à laquelle ils doivent obtenir des résultats.

Cela ne veut pas dire que nous n'attachons aucune importance au facteur temps. Nous en tenons compte dans notre projet en proposant un système d'examens périodiques qui serait un élément central du Programme global de désarmement. Cette proposition est fondée sur le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dans lequel la nécessité d'un examen constant est soulignée au paragraphe 109.

L'objet de ces examens serait d'analyser les progrès réalisés dans l'application du programme, en d'autres termes, de procéder à une sorte d'évaluation intérimaire. Ils permettraient d'indiquer si la phase en cours peut-être considérée comme terminée. On pourrait ensuite examiner les mesures suivantes à prendre, et une date serait fixée pour le prochain examen.

Ces examens périodiques devraient avoir lieu à un rythme approprié pour assurer une efficacité maximale. Nous les considérons comme la pièce maîtresse du programme global du désarmement. Ils doivent lui donner l'élan que nous souhaitons lui voir prendre.

L'interdépendance croissante de toutes les régions du monde et l'engagement de préserver la paix intéressent le monde entier. En conséquence, nous devons faire tout notre possible pour contribuer à la vitalité et à l'efficacité des débats au sein des Nations Unies et des négociations au Comité du désarmement de Genève.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

Telle est la vaste tâche à laquelle le Comité du désarmement doit faire face. Il ne faut pas sous-estimer les travaux qui y sont accomplis et qui ne se mesurent pas uniquement au nombre d'accords prêts à la signature. L'attachement d'un grand nombre d'Etats dont les intérêts diffèrent aux travaux du Comité du désarmement et au progrès de la limitation des armements et du désarmement - je pense particulièrement aux Groupes de travail des armes chimiques et des armes radiologiques - est certes un fait encourageant. Dans la perspective des préparatifs de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, cette observation s'applique également au Groupe de travail sur un programme global de désarmement. Les travaux de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui a été organisée sur l'initiative des pays non alignés et neutres, doivent se poursuivre avec succès à la deuxième session extraordinaire. On pourrait apporter une contribution importante à la réalisation de cet objectif en veillant à ce que le programme global de désarmement soit préparé avec le plus grand soin et d'une façon qui augmente ses chances d'être approuvé par consensus. Telle est l'ambition du projet que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Avant de donner la parole au prochain orateur, j'aimerais saluer la présence parmi nous du Sénateur Clayborne Pell, du Sénat des Etats-Unis, où il est le premier des membres de la minorité de la Commission des affaires étrangères du Sénat. Il est ici pour observer le travail du Comité et j'espère qu'il trouvera le temps de rencontrer les membres de celui-ci et d'échanger des vues avec eux.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est moi qui ai suggéré, au cours d'une réunion officielle du Comité, que nous pourrions peut-être simplifier notre protocole, mais je tiens à vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à votre arrivée à Genève et à vous féliciter de votre accession à la présidence pour le dernier mois de notre session de 1981. Je souhaite également exprimer les sentiments profonds de reconnaissance de ma délégation à M. l'Ambassadeur Venkateswaran pour le spirituel été indien qu'il nous a procuré à tous et pour la façon élégante et efficace avec laquelle il a présidé à nos travaux et à notre destinée pendant le mois de juillet. Je voudrais également profiter de cette occasion pour saluer la présence parmi nous ce matin de M. l'Ambassadeur Ruth, de la République fédérale d'Allemagne, et le remercier d'avoir officiellement présenté au Comité le document CD/205. Ma délégation est l'un des coauteurs de ce document. Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue à M. le Sénateur Pell, des Etats-Unis d'Amérique.

A la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de sept pays qui s'est tenue à Ottawa les 20 et 21 juillet 1981, le Premier Ministre du Japon M. Zenko Suzuki a une fois de plus prêché avec insistance auprès de ses collègues la cause du désarmement nucléaire. Depuis longtemps, la position fondamentale du Japon en matière de contrôle des armements et de désarmement consiste à donner, parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, la priorité la plus élevée au désarmement nucléaire.

Voici 36 ans, en 1945, lorsque le Japon est devenu la victime des armes nucléaires, il n'y avait dans le monde qu'un seul Etat doté de ces armes. Ce nombre a augmenté,

(II. Okawa, Japon)

et continuera d'augmenter dans les années à venir, à moins qu'un effort concerté soit entrepris, tant par les Etats dotés d'armes nucléaires que par ceux qui en sont dépourvus, pour mobiliser le bon sens humain en vue de contrer cette tendance suicidaire. Il va sans dire que notre objectif ultime devrait être de réduire à zéro le nombre actuel des Etats dotés d'armes nucléaires par l'élimination complète et totale des armes nucléaires de cette planète. Comme cette éventualité n'est pas prévisible et ne peut être prévue dans un avenir proche, nous devons, dans l'intervalle, tenter au moins d'éviter que leur nombre augmente. C'est pourquoi le Gouvernement japonais considère l'actuel régime de non-prolifération comme une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales dans le monde actuel. Malgré tous ses défauts, ce régime doit être maintenu. Il faut l'empêcher de se désintégrer. Il doit être encore renforcé pour que l'on puisse continuer à réaliser l'objectif de la prévention d'une nouvelle diffusion des armes nucléaires, tout en permettant et en favorisant, dans les décennies à venir, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par les pays qui en ont besoin.

Cependant, nous, pays membres de ce comité, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération, ne devons pas oublier ce qui est arrivé à la Conférence d'examen de ce Traité, l'année dernière. Nous devons nous rappeler que si cette Conférence n'a pas adopté de déclaration finale, cela tenait à l'absence de progrès en ce qui concerne le désarmement nucléaire visé dans l'article VI du Traité sur la non-prolifération. De l'avis des Etats non dotés d'armes nucléaires, tout au moins, la question de l'arrêt de la prolifération verticale est encore plus urgente que celle de la prévention de la prolifération horizontale, étant donné que cette dernière a été empêchée jusqu'à présent par le régime de ce traité. Tous les cinq Etats dotés d'armes nucléaires doivent intensifier considérablement leurs efforts en vue d'un désarmement nucléaire. Cela est absolument essentiel, non seulement pour le maintien du système existant de non-prolifération, mais pour la survie même de l'humanité. Il ne s'agit pas seulement de créer des groupes de travail spéciaux ou d'organiser des consultations officielles dans ce comité. C'est une question d'une importance capitale, une question sur laquelle des progrès réels et essentiels doivent être réalisés avant qu'il ne soit trop tard.

Au cours des années, les Etats non dotés d'armes nucléaires et les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes ont présenté un grand nombre de propositions concrètes visant au désarmement nucléaire. Nous disposons au Comité de tout une liste de ces propositions sous le titre "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Le Japon ne s'opposerait à aucune d'entre elles, si elles étaient réalisables dans les circonstances actuelles. Toutefois, nous sommes contraints d'admettre qu'aucune de ces propositions ne sera facile à réaliser si l'ordre international existant, caractérisé par une confrontation entre l'Est et l'Ouest, se maintient tel qu'il était lors de la période qui a suivi immédiatement la guerre.

C'est pourquoi ma délégation a maintes fois souligné l'urgence qu'il y a à réaliser une interdiction complète des essais nucléaires, car c'est la seule mesure qui paraît faisable en l'occurrence et qui est par conséquent la plus importante à l'heure actuelle. C'est aussi la seule mesure sur laquelle les trois Etats dotés d'armes nucléaires ont procédé à des négociations sérieuses depuis 1977; ces Etats nous ont même présenté de temps à autre des rapports intérimaires sur leurs négociations.

(M. Okawa, Japon)

Un traité d'interdiction complète des essais servirait à contenir de nouveaux perfectionnements qualitatifs des armes nucléaires et, en ce sens, il serait la première mesure significative sur la voie d'un désarmement nucléaire.

Ma délégation s'est prononcée pour la création, dans notre Comité, d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais, qu'elle considère comme le seul moyen de progresser sur cette question. Elle continuera de demander qu'un tel groupe de travail soit créé. Toutefois, permettez-moi de souligner que la création de ce groupe n'est pas un objectif en lui-même; ce qui est important, c'est de commencer des débats et des négociations de fond dans ce forum multilatéral. Il est d'autant plus important d'entamer ces négociations multilatérales, qui auraient dû être entreprises, depuis longtemps, que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale se rapproche. La simple création d'un groupe de travail sur une interdiction complète des essais serait une réalisation bien modeste, mais elle aurait une certaine signification si le Comité du désarmement pouvait en faire état à la session extraordinaire de l'année prochaine. A cette session, nous devons pouvoir signaler un certain progrès dans la bonne direction.

A ce sujet, je dois une fois de plus inviter instamment les trois Etats dotés d'armes nucléaires concernés à reprendre sans retard leurs négociations trilatérales sur une interdiction complète des essais. En même temps, je rappelle une fois de plus aux distingués représentants de ces trois Etats que je leur ai posé certaines questions dans ce Comité, le 7 août 1980, au sujet du rapport trilatéral qu'ils nous ont présenté l'année dernière.

A ce propos, mon Gouvernement a pris note que dans la déclaration qu'il a faite devant la Commission des forces armées du Sénat des Etats-Unis, le 24 juillet 1981, le Directeur de l'Agence des Etats-Unis pour la limitation des armements et le désarmement, M. Eugene V. Rostow, s'est référé au Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et au Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, signés par l'Union soviétique et les Etats-Unis. M. Rostow a dit qu'il croyait que ces traités avaient du bon et que le Gouvernement des Etats-Unis devrait aller de l'avant à ce sujet. Mon Gouvernement considère que cette déclaration est digne d'attention du point de vue du progrès d'un désarmement nucléaire.

Il convient de déplorer la poursuite des explosions nucléaires expérimentales par les Etats dotés d'armes nucléaires. J'ai reçu pour instruction de réaffirmer l'exposition du Japon à tout essai nucléaire, par quelque Etat que ce soit.

Monsieur le Président, je parlerai maintenant de la question des garanties de sécurité négatives.

Il n'est bien naturel qu'un Etat qui a renoncé à posséder des armes nucléaires souhaite recevoir la garantie que les Etats dotés d'armes nucléaires n'utiliseront pas ou ne menaceront pas d'utiliser contre lui des armes nucléaires. Un tel Etat est entièrement en droit d'attendre que son statut d'Etat exempt d'armes nucléaires soit respecté et que sa sécurité ne soit pas mise en péril parce qu'il a renoncé à l'option nucléaire; il peut se croire fondé à recevoir l'assurance qu'il ne subira jamais d'attaque menée à l'aide d'armes nucléaires, à moins que lui-même ne lance une attaque contre un Etat doté d'armes nucléaires ou ses alliés, en appui ou en association avec un autre Etat doté d'armes nucléaires.

(M. Okawa, Japon)

En vue de chercher à satisfaire les prétentions légitimes des Etats non dotés d'armes nucléaires, un groupe de travail spécial sur les garanties de sécurité négatives s'efforce depuis 1979 de réaliser des progrès dans ce domaine. La délégation japonaise tient à exprimer sa profonde reconnaissance à M. El Baradei, de l'Egypte, et à M. le Ministre Ciarrapico, de l'Italie, pour les efforts assidus et méthodiques qu'ils ont déployés pour promouvoir nos travaux sur les garanties de sécurité négatives en qualité de Présidents successifs du Groupe de travail. A la session de cette année du Comité, nous avons particulièrement apprécié les divers documents de travail que M. Ciarrapico nous a présentés sur la teneur des garanties de sécurité négatives éventuelles et sur l'identification des divers aspects des garanties qui seraient accordées aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Je voudrais le féliciter de la maîtrise avec laquelle il a mené à bonne fin le 28 juillet, la semaine dernière, la discussion de fond dans son Groupe de travail.

L'idéal serait évidemment que la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires soit garantie par une convention internationale unique à l'échelle mondiale. Toutefois, cette possibilité est entièrement dénuée de réalisme et aucun consensus ne peut être obtenu sur cette approche. Nous devons être pragmatiques et éviter d'être perfectionnistes dès le départ. C'est pourquoi nous avons adopté une approche plus réaliste, qui consiste à prendre pour point de départ les déclarations individuelles déjà faites par les cinq Etats dotés d'armes nucléaires, pour essayer d'en dégager les éléments communs et de les utiliser en vue d'arriver à une formule commune pour les garanties de sécurité.

A ce sujet, il y a lieu de mentionner tout particulièrement la contribution de poids apportée par M. Fein, Ambassadeur des Pays-Bas, dans les déclarations qu'il a prononcées le 26 juin 1979, le 14 avril 1981 et le 30 juillet 1981. Ces déclarations constituent une analyse extrêmement intéressante et le Gouvernement japonais est d'avis que la proposition néerlandaise constitue une base réaliste et prometteuse pour nos débats au Comité.

Il est naturel que les Etats non dotés d'armes nucléaires tiennent à obtenir le maximum de garanties concernant leur sécurité, mais, en même temps, nous ne devons pas oublier que ce sont les Etats dotés de ces armes qui donnent les garanties. C'est pourquoi notre délégation entendrait avec intérêt les observations que pourraient formuler les Etats dotés d'armes nucléaires au sujet de la proposition néerlandaise.

Avant de conclure cette question, je voudrais exprimer l'opinion de ma délégation, selon laquelle des arrangements internationaux efficaces en vue d'établir des garanties de sécurité négatives contribueraient à renforcer le régime existant de non-prolifération et constitueraient une étape préliminaire vers un désarmement nucléaire. Toutefois, ma délégation se range à l'avis de M. Yu Pei-wen, Ambassadeur de la Chine, selon lequel une garantie de sécurité négative n'est qu'une mesure transitoire en attendant un désarmement nucléaire. Mon Gouvernement continue d'affirmer que des garanties de sécurité négatives optimales ne peuvent être réalisées que par un désarmement nucléaire, c'est-à-dire, par l'élimination totale des armes nucléaires.

Monsieur le Président, l'existence d'une confiance mutuelle entre les Etats dotés d'armes nucléaires est essentielle pour la cessation de la course aux armements nucléaires et pour le progrès d'un désarmement nucléaire. Or, une telle confiance

(M. Okawa, Japon)

entre les nations ne peut résulter que d'une modération volontaire de leur comportement, fondée sur l'observation stricte et rigoureuse des principes de la Charte des Nations Unies. La situation générale d'insécurité qui règne au plan international doit être améliorée. Le règlement des différends entre nations doit être recherché dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies; si l'on peut éviter que des différends internationaux ne se transforment en conflits armés, cela contribuera à instaurer et à accroître la confiance entre les nations, et la tâche du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, en sera quelque peu facilitée.

Depuis 36 ans, mon Gouvernement et mon pays rappellent au monde, comme si de tels rappels étaient nécessaires, que le Japon est le seul pays qui a souffert des armes nucléaires. Pour moi, en ce moment, et particulièrement pour ce trente-sixième anniversaire de la bombe d'Hiroshima, je serais tenté de modifier quelque peu cette formule en disant non pas que le Japon a été le seul pays, mais le premier pays à connaître les horreurs de ces armes et que, si le monde continue à se comporter comme il le fait, de nombreux autres pays ont des chances de suivre nos traces.

Monsieur le Président, je ne manquerai pas de porter le geste si cordial du Comité au début de sa séance de ce matin à la connaissance de mon Gouvernement et du peuple japonais. Ma délégation veut également interpréter ce geste comme une réaffirmation de la volonté des membres du Comité de redoubler d'efforts en faveur du désarmement, et en particulier du désarmement nucléaire.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. ONKELINK (Belgique) : Monsieur le Président, puisque l'initiative dont vient de parler l'Ambassadeur Okawa concernant nos pratiques protocolaires n'a pas encore vu le jour, je me conformerai moi aussi à la tradition et je vous demanderais en conséquence l'autorisation pour suivre un ordre chronologique de m'adresser à votre prédécesseur. Je voudrais dire combien notre collègue de l'Inde a dirigé les travaux le mois dernier avec autorité, avec intelligence et avec beaucoup de dynamisme, et je crois que nous devons lui en être reconnaissants.

Monsieur le Président, nous sommes très heureux de travailler ce mois-ci sous votre direction. Depuis que vous êtes avec nous ici à Genève, venant de Jakarta, nous avons appris à vous connaître et nous tous, nous exprimons à votre personne beaucoup de sympathie, et je crois que vous pouvez être assuré durant ce mois-ci de toute notre coopération. Votre pays est un membre important de l'ASEAN, groupement politique vis-à-vis duquel nous avons beaucoup de sympathie et dont nous apprécions les efforts de coopération régionale et internationale, et je me félicite aujourd'hui de voir que vous venez de prendre notre présidence quelques jours à peine avant que ne soit célébré "l'ASEAN Day" - car, si mes renseignements sont précis, c'est demain que cette célébration se fera et à cette occasion je vous félicite.

Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Sénateur Pell dont nous connaissons l'intérêt qu'il témoigne aux discussions internationales qui se déroulent dans ces bâtiments vénérables de Genève.

(M. Onkelinx, Belgique)

Monsieur le Président, je comptais aujourd'hui traiter deux sujets dans mon intervention : le programme global de désarmement et l'interdiction des armes radiologiques. Sur ce dernier point, nous avons envisagé du côté belge prendre une initiative dans nos travaux. Mais des consultations sont encore en cours, et mes autorités m'ont demandé de différer quelque peu cette initiative, de telle sorte que l'intervention que je ferai aujourd'hui ne portera que sur le programme global de désarmement, ce qui raccourcira d'autant la durée de mon intervention, ce dont, je l'espère, mes collègues me seront reconnaissants.

J'ai eu l'occasion d'indiquer dans mon intervention précédente en séance plénière du Comité, le 9 juillet dernier, tout l'intérêt de mon pays pour que soit élaboré en temps utile, c'est-à-dire avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, un programme global de désarmement, qui devra constituer un des acquis essentiels de cette session extraordinaire.

Sans doute, le Groupe de travail créé par notre Comité sur cette question a déjà effectué un travail préliminaire non négligeable. Je tiens à en remercier les deux présidents qui se sont succédé à sa direction, l'Ambassadeur Adeniji, du Nigéria, et l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique. Nous ne devons cependant pas nous cacher que l'essentiel reste encore à faire. A cet égard, je me réjouis que le Comité soit sur le point de prendre les décisions de procédure qui permettront d'intensifier nos travaux à ce sujet.

Avec la République fédérale d'Allemagne, l'Australie, le Japon et le Royaume-Uni, la Belgique est coauteur du document CD/205, dans lequel sont exposées de manière détaillée les principales vues de certaines délégations à propos du programme global du désarmement. Ce document a été présenté par la République fédérale d'Allemagne sous forme d'un projet d'ensemble. Il me semble en effet indispensable qu'à ce stade de nos travaux, nous ayons une idée plus concrète de la manière selon laquelle le programme devrait s'articuler.

Ce faisant, notre ambition a été de présenter un document clair, synthétique et logique. De cette façon, me semble-t-il, le Programme global pourrait répondre à ce que la communauté internationale en attend, c'est-à-dire, être un instrument crédible qui facilite les négociations dans le domaine du désarmement et non pas un recueil académique de nos souhaits multiples.

Cet instrument est constitué d'un cadre qui contient à la fois un élément permanent et un élément dynamique :

L'élément permanent, ce sont les grands principes sur lesquels doivent se fonder les efforts de négociation du désarmement. Sans oublier de quelque manière que ce soit les principes qui ont été inscrits, de façon éparse il est vrai, dans le Document final de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous pensons que le Programme global de désarmement devra déterminer de manière claire et rigoureuse quels sont les principes fondamentaux qui devront guider les négociateurs dans la détermination des étapes successives du désarmement. Ces principes procèdent de la nécessité, d'une part, d'assurer la sécurité des Etats à toutes les étapes du processus du désarmement et, d'autre part, de veiller à ce que la Charte des Nations Unies soit scrupuleusement respectée de manière à éviter que des actions qui y seraient contraires n'entravent les efforts dans le domaine du désarmement.

(M. Onkelinx, Belgique)

Outre ces principes que je viens d'évoquer, l'élément permanent du cadre de l'entreprise du désarmement est également constitué de ce que j'appellerais des "méthodes".

Il s'agit en premier lieu des priorités qui ont été définies dans le Document final, étant entendu que ces priorités constituent un ensemble cohérent et que rien ne doit empêcher, en fonction des perspectives de négociations, que l'on s'efforce d'aboutir à des accords sur les questions dont l'issue s'avère la plus prometteuse.

Nous ne pouvons en effet négliger aucune possibilité de progrès, aussi réduite soit elle. C'est d'ailleurs dans ce sens que la Belgique a toujours défendu l'approche régionale en matière de désarmement. En effet, nous estimons que des solutions partielles et des mesures régionales doivent être recherchées là où il existe une possibilité de rapprocher les points de vue exprimés par la communauté internationale.

Par ailleurs, nous pensons aussi que le Programme global de désarmement doit refléter, de manière appropriée, ce qui constitue un autre élément permanent de l'entreprise du désarmement, c'est-à-dire la nécessité d'assortir les mesures de désarmement de moyens de vérification adéquats. En effet, non seulement ces moyens sont de nature à créer la confiance entre les Etats, mais ils contribuent aussi à assurer la sécurité de ceux-ci. Un Etat ne s'engagera pas dans des mesures de désarmement s'il n'a pas la conviction absolue que sa sécurité ne sera pas mise en danger par de telles mesures. Enfin, il ne faut pas négliger l'impact que peut avoir, dans la négociation même d'une mesure de désarmement, la perspective d'élaborer un système de vérification adéquat de cet accord.

A côté de ces éléments permanents que je viens de décrire, le Programme global de désarmement présente également un aspect dynamique.

Celui-ci résulte du caractère évolutif des circonstances - en particulier la situation politique et de sécurité du moment ainsi que l'évolution même du processus du désarmement - circonstances qui déterminent le rythme de négociation de mesures de désarmement. On ne peut imposer à nos Etats de faire abstraction de ces circonstances. C'est pour cette raison que nous ne croyons pas qu'il soit possible que les Etats s'engagent à réaliser telle mesure de désarmement à telle période de la mise en oeuvre du programme global de désarmement. Par contre, on peut raisonnablement envisager que ce programme soit mis en oeuvre dans le cadre d'une série de phases interdépendantes, chacune de ces phases déterminant les négociations à mener sur diverses mesures de désarmement, celles-mêmes liées de manière cohérente entre elles.

Parallèlement aux mesures de désarmement proprement dites et dans chacune des phases, il faudra aussi envisager la négociation de mesures dites collatérales ainsi que la réalisation d'études qui permettront d'améliorer les perspectives de négociations.

La première des phases auxquelles je viens de faire allusion devrait viser à la conclusion des négociations actuellement en cours. Ce terme de négociations doit être pris dans son sens le plus large et recouvrir toutes les mesures pour lesquelles il existe un travail préparatoire avancé et agréé. Le document dont la Belgique est coauteur présente une énumération détaillée de ces mesures.

(I. Onkelinx, Belgique)

L'énumération des mesures subséquentes qui devraient s'intégrer dans des phases ultérieures du Programme global de désarmement constitue un répertoire des initiatives que devrait prendre la communauté internationale afin d'arriver à l'objectif du désarmement général et complet.

Ces diverses mesures devraient être énoncées de la manière la plus générale dans le programme global. Nous devons en effet éviter deux écueils : d'une part l'excès de spécificité qui, inmanquablement, nous conduirait à être incomplet; d'autre part, celui qui nous amènerait à donner aux négociateurs des directives dont la précision à ce stade pourrait s'avérer paralysante.

Les réunions d'examen joueront un rôle important dans la mise en oeuvre du programme global de désarmement. Elles devront d'une part déterminer de quelle manière ont été réalisées les mesures assignées à une phase. Elles pourront, le cas échéant, déclarer cette phase conclue. Elles pourront aussi - si nécessaire - redéfinir cette phase ainsi que celles qui lui succéderaient. De cette façon compte tenu des circonstances qui prévaudront à l'époque, elles préciseront le contenu de la phase suivante. Ces réunions devraient, de l'avis de ma délégation, être périodiques. Cela ne signifie pas qu'elles doivent nécessairement être régulières. Ici aussi, ce seront les circonstances du moment qui devraient déterminer le degré de périodicité. Compte tenu de la similarité des mesures envisagées pour le Programme global de désarmement et des mesures contenues dans le programme pour la deuxième décennie du désarmement, il serait utile que l'examen de ces deux entreprises soit combiné.

Ma délégation n'est pas, pour ce qui la concerne, favorable à la création d'un nouvel organe qui serait chargé de tels examens. Nous pensons que les structures actuelles en matière de désarmement dans l'Organisation des Nations Unies peuvent suffire à la tâche. Ne pourrait-on dès lors envisager que la Commission du désarmement des Nations Unies soit chargée, quand l'Assemblée générale le jugerait opportun, des examens de la mise en oeuvre du programme global de désarmement. Nous consacrerions ainsi la Commission du désarmement des Nations Unies dans le rôle qui lui est d'ores et déjà dévolu dans le cadre de la deuxième décennie pour le désarmement.

Enfin, Monsieur le Président, j'ai expliqué les raisons pour lesquelles je pensais que le Programme global de désarmement ne pouvait être un instrument juridiquement contraignant. Il devrait cependant être entendu qu'en raison de son importance, le programme global de désarmement fasse l'objet d'un engagement des Etats à respecter ses objectifs, principes et priorités et qu'y soient exprimées la ferme volonté de la communauté internationale et sa détermination de le mettre en oeuvre par la négociation de mesures de désarmement spécifiques et vérifiables.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Belgique de son intervention et des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser, ainsi que de la référence qu'il a faite à l'Association des Nations du Sud-Est de l'Asie.

II. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, lorsque je vous ai cédé la présidence la semaine dernière, je vous ai déjà adressé les chaleureux souhaits de ma délégation et nos meilleurs vœux pour le succès de votre action à la présidence du Comité pendant le mois d'août.

(M. Venkateswaran, Inde)

Comme c'est aujourd'hui la première fois que je parle sous votre présidence, je voudrais vous remercier, et remercier les autres distingués représentants, des paroles aimables et amicales qui ont été prononcées concernant la façon dont j'ai moi-même exercé les fonctions de Président pendant le mois dernier. Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous de M. l'Ambassadeur Ruth, de la République fédérale d'Allemagne, que nous avons eu l'honneur d'entendre ce matin. La présence parmi nous du Sénateur Clayborne Pell, des Etats-Unis d'Amérique, lui permettra, nous l'espérons, de rapporter au Sénat les vues du Comité du désarmement, qui constitue, j'en suis convaincu, un élément majeur des efforts de la Communauté internationale pour réaliser un désarmement général et complet. Je passe maintenant au sujet de ma déclaration d'aujourd'hui, le Programme global de désarmement. Au début des années 60, plusieurs des pays non alignés et les deux grandes puissances, les Etats-Unis et l'URSS, avaient présenté des programmes assez détaillés visant à la réalisation du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Ces programmes envisageaient des réductions générales et importantes des arsenaux existants de tous les types d'armes, qui seraient réalisées dans un laps de temps limité, sur une période ne dépassant guère une décennie. Toutefois, au cours de ces dernières années, les progrès dans le domaine du désarmement ont été marqués par l'accent mis sur des mesures partielles. A la fin des années 60, cette approche partielle du désarmement avait relégué à l'arrière-plan l'approche globale. En même temps, les négociations bilatérales et restreintes entre quelques Etats s'étaient détériorées et avaient progressivement pris le dessus sur l'approche multilatérale. Les raisons de ce changement de priorité sont assez évidentes. La recherche de mesures limitées de désarmement autorisait une plus grande souplesse et donnait la possibilité d'harmoniser dans un cadre relativement prévisible, pour la poignée de pays concernés, des préoccupations divergentes en matière de sécurité. Les négociations dans des forums bilatéraux et restreints permettaient aussi aux Etats les plus fortement armés de poursuivre une conciliation de leurs intérêts nationaux respectifs dans un environnement largement isolé des pressions exercées par l'opinion publique mondiale et de la nécessité de satisfaire aux préoccupations et aux besoins de sécurité d'un plus grand nombre d'Etats.

Pendant les années 70, ce changement de priorité a effectivement produit quelques résultats limités. Toutefois, comme le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement l'a lui-même reconnu, "il n'en reste pas moins que ces accords ne portent que sur des mesures de limitation restreintes et que la course aux armements se poursuit. Ces mesures partielles n'ont guère contribué à rapprocher le monde de l'objectif du désarmement général et complet. Depuis plus de dix ans, il n'y a pas eu de négociations en vue de la conclusion d'un traité de désarmement général et complet. Le plus urgent est maintenant de traduire dans les faits les dispositions du présent Document final et de progresser vers la conclusion d'accords internationaux efficaces et d'application obligatoire dans le domaine du désarmement."

Etant donné cette évaluation unanime de l'incidence des mesures limitées et partielles de désarmement, nous trouvons assez étrange que des délégations continuent d'insister sur l'application de cette stratégie discréditée des années 70, sans y apporter de changement essentiel. Le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace ne deviendra un objectif crédible que si la recherche de mesures limitées et partielles de désarmement s'effectue dans le cadre d'un programme

(M. Venkateswaran, Inde)

universellement accepté, incorporant des principes, des objectifs et des priorités largement reconnus dans le domaine des négociations sur le désarmement. Ces principes, ces objectifs et ces priorités sont clairement énoncés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et c'est ce qui fait de ce document une pierre de touche du processus du désarmement.

Quelle est la nature du Programme global de désarmement dont on attend du Comité du désarmement la formulation et l'élaboration ? Le passage du Document final que je viens de citer nous conduirait naturellement à la conclusion que ce programme est conçu à la façon d'un traité. Le fait même que l'élaboration du Programme ait été confiée au seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement semblerait le confirmer. Si le Programme ne devait être qu'un simple cadre indicatif, sans engagements juridiques et politiques contraignants, pourquoi aurait-il été nécessaire de confier cette tâche au Comité du désarmement plutôt qu'à un organe délibératif comme la Commission du désarmement des Nations Unies ? Le paragraphe 38 du Document final montre très clairement de quelle nature devrait être le Programme global de désarmement :

"des négociations sur des mesures partielles de désarmement devraient se dérouler parallèlement aux négociations sur les mesures plus générales et devraient être suivies par des négociations aboutissant à la conclusion d'un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace."

Si nous sommes en fait en train de négocier un traité, alors il est évident que nous devons nous mettre d'accord sur les dispositions explicites concernant son entrée en vigueur, les mécanismes de son examen périodique et de sa mise en oeuvre, ainsi que sur la procédure relative aux futurs amendements de ses dispositions. Le Programme global de désarmement ne serait pas conforme à ce que l'on en attend si son entrée en vigueur et la mise en oeuvre de ses dispositions devaient rester vagues ou imprécises, comme quelques Etats le désirent. Qu'il me soit permis de souligner qu'aucun des traités qui ont été négociés jusqu'à présent dans le domaine de la limitation des armements ou du désarmement n'a été conçu sans des dispositions très précises concernant son entrée en vigueur et prévoyant un examen périodique de sa mise en oeuvre.

Je pourrais mentionner que les projets de traité sur le désarmement général et complet, présentés en 1962 par les Etats-Unis et l'URSS, étaient conçus comme un ensemble de mesures interdépendantes de désarmement que les parties s'engageaient à mettre en oeuvre dans un délai inférieur à dix ans. Les dispositions du projet soviétique étaient prévues pour être appliquées dans un laps de temps de cinq ans, alors que les deux premiers stades du projet de traité américain, qui en comprenait trois, auraient dû être mis en oeuvre dans un délai de six ans. Ces deux projets de traité contenaient des dispositions concernant leur entrée en vigueur et un examen de leur mise en oeuvre. Il se peut que certaines dispositions de ces deux projets aient été dépassées par les faits nouveaux politiques et technologiques survenus entre-temps, mais il est certain que l'on ne saurait prétendre que leurs objectifs différeraient en quoi que ce soit de ce que le Comité du désarmement s'efforce d'accomplir à l'heure actuelle. La nature du document que nous sommes

(M. Venkateswaran, Inde)

en train de négocier est essentiellement la même que celle des projets de traité présentés par les grandes puissances en 1962. Si tel n'était pas le cas, et si certaines délégations préféreraient ignorer le paragraphe 36 du Document final, alors il vaudrait mieux que cela soit dit tout de suite, de façon que nous ne perdions pas un temps précieux à essayer de concilier ce qui ne saurait l'être. En tout cas, ma délégation ne saurait approuver un recul par rapport aux dispositions du Document final, que la communauté internationale a adopté par consensus.

Sur quels principes devrait être basé le Programme global de désarmement ? Ici, de nouveau, je m'appuierai en premier lieu sur les dispositions contenues dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Etant donné que le processus du désarmement affecte les intérêts vitaux de tous les Etats en matière de sécurité, ces derniers doivent tous s'intéresser nécessairement et activement aux mesures de désarmement et de limitation des armements, et y contribuer. Tous les Etats ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement. Ils ont le droit de participer, sur un pied d'égalité, aux négociations multilatérales sur le désarmement qui ont une incidence sur leur sécurité nationale. Alors que le désarmement est la responsabilité de tous les Etats, les Etats dotés d'armes nucléaires ont au premier chef la responsabilité du désarmement nucléaire et, en association avec les autres Etats militairement importants, de l'arrêt et de l'inversion de la course aux armements. Ce qui est encore plus important, l'adoption de mesures de désarmement devrait intervenir de façon équitable et équilibrée, pour assurer le droit de chaque Etat à la sécurité et en sorte qu'aucun Etat ou groupe d'Etats n'obtienne, unilatéralement, des avantages par rapport aux autres. A chaque stade, notre objectif devrait être une sécurité non diminuée au niveau le plus bas possible des armements et des forces militaires. Voilà quelques-uns des principes fondamentaux que j'ai choisis dans le Document final. Pour ce qui est de chaque catégorie de mesures de désarmement, par exemple celles qui ont trait au désarmement nucléaire ou à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, il y aurait naturellement davantage de principes spécifiques régissant la négociation et l'application de ces mesures. Ces principes spécifiques se trouvent aussi dans le Document final.

J'aimerais maintenant en venir aux priorités dans le domaine des négociations sur le désarmement. Le paragraphe 45 du Document final énonce catégoriquement que "les priorités pour les négociations sur le désarmement seront les suivantes : armes nucléaires; autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques; armes classiques, y compris toute arme pouvant être considérée comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination; et réduction des forces armées." Alors que rien n'empêche les Etats de conduire des négociations sur toutes les questions prioritaires en même temps, cela n'implique certainement pas que l'ordre des priorités puisse être inversé ou ignoré au Comité du désarmement, qui est après tout le seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Le spectacle qu'offrent quelques uns des grands Etats dotés d'armes nucléaires, qui refusent de permettre au Comité d'ouvrir des négociations sur les questions nucléaires et qui restreignent son mandat en ce qui concerne les négociations sur les armes chimiques, tout en n'enregistrant que peu ou pas de progrès dans leurs propres négociations bilatérales ou régionales restreintes sur ces questions, est regrettable. Tout au long du Document final, l'accent est placé sur

(M. Venkateswaran, Inde)

la négociation urgente de mesures de désarmement nucléaire et sur la prévention d'une guerre nucléaire. Il est universellement reconnu que "l'objectif immédiat est l'élimination du danger de guerre nucléaire et l'application de mesures visant à arrêter et inverser la course aux armements et à ouvrir la voie à une paix durable." Pourtant, on constate dans les négociations sur le projet de Programme global de désarmement une étrange mauvaise volonté à accorder aux mesures de désarmement nucléaire, et en particulier aux mesures de prévention de la guerre nucléaire, la priorité qu'elles méritent amplement et qui leur a déjà, en fait, été accordée par consensus dans le Document final. Il est dit parfois qu'il conviendrait de rechercher l'application de mesures visant à assurer le non-recours aux armes nucléaires, non seulement pendant le premier stade du Programme global de désarmement, mais aussi comme un objectif permanent, durant les stades subséquents, étant donné que ces mesures ne pourraient probablement pas être appliquées avant que le désarmement nucléaire n'ait été en grande partie réalisé. Au paragraphe 58 du Document final, il est question de ces mesures dans le contexte de l'objectif primordial et urgent qui est de "faire ... en sorte que la survie de l'humanité ne soit pas compromise". On aurait pu s'attendre que des mesures dont nous sommes tous convenus qu'elles sont indispensables à la survie de l'humanité figureraient sans ambiguïté dans le tout premier stade du Programme global de désarmement. Le fait que cette simple logique soit écartée au nom de la sécurité nationale ou de la sécurité des alliances donne la mesure de l'atmosphère d'irréalité qui entoure nos travaux dans ce comité.

Au cours de la dernière séance du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, puis de nouveau durant les négociations sur l'élaboration du Programme global de désarmement, nous avons constaté une tendance troublante qui fait dépendre les progrès des négociations sur le désarmement de l'amélioration de la situation internationale, d'un renforcement de la confiance entre les Etats et de l'accord préalable sur des mesures de vérification et de contrôle. Par exemple, le document CD/198, présenté au nom d'un groupe d'Etats occidentaux, affirme que "l'adoption de mesures propres à renforcer la confiance est une des conditions nécessaires à la réussite des négociations sur le désarmement." Le même document cherche aussi à placer sur le même plan les mesures de vérification et de contrôle et le développement de la confiance entre les pays. Il s'agit là d'une vue partielle. J'attire ici l'attention sur le paragraphe 34 du Document final, qui énonce :

"Il existe un lien direct entre le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès réalisés dans l'un de ces domaines ont des effets bénéfiques dans les autres; à l'inverse, les échecs enregistrés dans un domaine ont des effets négatifs dans les autres."

En fait, il semble que les premiers paragraphes du Document final soulignent que c'est l'accumulation des armements et l'absence de progrès en matière de désarmement qui constituent la menace réelle pour la paix et la sécurité internationales et qui sapent la confiance entre pays.

(M. Venkateswaran, Inde)

Ainsi, le paragraphe 11 déclare : "La multiplication des armements, en particulier des armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit. La constitution de vastes arsenaux, l'accroissement formidable des stocks d'armes et des effectifs militaires et la concurrence qui s'exerce dans le perfectionnement des armes de toutes sortes à l'aide de ressources scientifiques et de progrès techniques détournés à cette fin représentent des menaces incalculables à la paix. Cette situation reflète et aggrave les tensions internationales, intensifie les conflits dans diverses régions du monde, entrave le processus de détente, accentue les différends entre alliances militaires opposées, compromet la sécurité de tous les Etats, intensifie le sentiment d'insécurité qu'éprouvent tous les Etats, y compris ceux qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires, et accroît le risque de guerre nucléaire."

L'aggravation des tensions internationales ne saurait expliquer ou justifier l'absence de progrès en ce qui concerne les négociations sur le désarmement. Ces tensions sont elles-mêmes un symptôme de l'accumulation incessante des armements à laquelle se livrent, en particulier, les grandes puissances. Faire dépendre le désarmement de l'amélioration de l'environnement international, c'est pratiquement mettre la charrue avant les boeufs.

De même, il est vrai que des mesures adéquates de vérification peuvent contribuer à renforcer la confiance entre les Etats, mais la vérification ne pourra jamais remplacer des relations confiantes entre les Etats. Bien que disposant de moyens de vérification très efficaces et "intrusifs", les grandes puissances se livrent activement à une accumulation sans précédent d'armements nucléaires et classiques. Cette accumulation n'a rien à voir avec le manque de moyens de vérification. En outre, ceux qui mettent tellement l'accent sur la vérification n'ont pas pu ne pas remarquer que des moyens de contrôle plus rigoureux et intrusifs ont été beaucoup plus acceptables à une époque où les relations entre les grandes puissances et leurs alliés étaient relativement bonnes. Les demandes récentes d'une vérification plus rigoureuse traduisent la détérioration des relations entre les grandes puissances et les alliances militaires qui s'opposent, détérioration dont les causes n'ont pas grand chose ou rien à voir avec un véritable processus de vérification.

Tout en reconnaissant l'importance de la vérification, nous demanderons donc instamment que la perspective appropriée soit conservée. Ma délégation remettra bientôt au secrétariat un document de travail concernant la question de la vérification, qui sera distribué aux membres du Comité et dont nous comptons bien qu'il sera utile à tous les intéressés.

Pour conclure, ma délégation aimerait présenter quelques vues concernant les mesures à inclure dans le Programme global de désarmement. Le Document final considérerait le Programme global de désarmement comme "comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermir et se consolide."

(H. Venkateswaran, Inde)

Les Eléments d'un Programme global de désarmement rédigés en 1979 par la Commission du désarmement des Nations Unies concevaient le programme comme un cadre à l'intérieur duquel des négociations aux niveaux multilatéral, bilatéral et régional pourraient être conduites au sujet de mesures spécifiques de désarmement. La Commission du désarmement des Nations Unies elle-même n'a fourni qu'une ébauche du Programme. Le soin a été laissé au Comité du désarmement de développer et de mettre en forme cette ébauche. Si l'objet de l'exercice auquel nous nous livrons ici est seulement de coller étroitement aux formulations contenues dans les Eléments d'un Programme global de désarmement, ou même de reproduire des formulations extraites du Programme d'action contenu dans le Document final, comme quelques délégations semblent le suggérer par les positions qu'elles ont prises au sein du Groupe de travail sur un programme global de désarmement, alors nous nous demandons si nous ne sommes pas en train de perdre un temps précieux qui pourrait servir à négocier sur des questions plus urgentes et prioritaires, par exemple le désarmement nucléaire. Pour notre part, nous considérons que le Programme global de désarmement va plus loin que le Programme d'action contenu dans le Document final. Le projet de traité qui devrait résulter de nos négociations devrait donc incorporer des mesures détaillées et spécifiques de désarmement qui seraient appliquées de façon pratique et compatible avec nos objectifs, nos principes et nos priorités dans le domaine du désarmement, tels qu'ils ont déjà été approuvés par la communauté internationale. Toutefois, les recommandations constructives du Groupe des 21 concernant de telles mesures spécifiques, soit au titre du désarmement nucléaire, soit au titre du désarmement classique, ont reçu une réponse plutôt étrange et négative de la part des grandes puissances et de quelques-uns de leurs alliés, qui ont déclaré que ces recommandations étaient d'un caractère "trop spécifique". La position, totalement insoutenable, de certains milieux a été que les mesures spécifiques qui seront négociées au titre de chaque catégorie de questions de désarmement devraient être laissées à l'initiative de ceux qui sont impliqués dans les négociations et de ceux que cela concerne le plus directement. Si tel était le cas, alors les Eléments d'un Programme global de désarmement élaborés par la Commission du désarmement ou le Document final de la première session extraordinaire devraient être un cadre suffisant pour la poursuite de l'objectif du désarmement général et complet. Le Comité du désarmement devrait-il alors faire savoir à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qu'il est incapable d'aller au-delà du Document final adopté lors de la première ? Si nous ne "livrons pas la marchandise", est-il légitime que nous prétendions que nous sommes en train d'élaborer un Programme global de désarmement contenant des mesures spécifiques de désarmement alors qu'un certain nombre d'Etats, y compris les grandes puissances, ne semblent guère avoir l'intention d'accepter le moindre engagement concret, qu'il s'agisse du désarmement nucléaire ou du désarmement classique ? Si l'identification des mesures concrètes doit être laissée à la seule initiative des Etats impliqués dans les négociations, alors pourquoi un Programme global de désarmement ? La réponse est que les objectifs, les principes et les priorités en matière de désarmement sont déjà bien connus et que les grandes catégories de mesures de désarmement ont déjà été esquissées dans les déclarations préparées par la Commission du désarmement des Nations Unies sur la base du Document final. Telles que nous voyons les choses, c'est l'élaboration des diverses mesures de désarmement qui requiert des négociations intensives, de façon que cette ébauche soit transformée en une série d'engagements bien définis et interdépendants assumés par les Etats et incorporés dans un traité multilatéral auquel tous **adhéreront**.

(M. Venkateswaran, Inde)

Si ce n'est pas réellement ce à quoi nous oeuvrons, alors nous pouvons aussi bien avouer que nous sommes incapables de remplir le mandat sérieux qui nous a été confié par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour conclure cette déclaration, ma délégation aimerait adresser un hommage sincère au distingué Président du Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement, l'Ambassadeur García Robles, pour la façon méticuleuse dont il a dirigé, depuis le début, les négociations sur cet important document, négociations qui sont maintenant, nous l'espérons, dans la bonne voie. Toutefois, si un examen préliminaire des mesures à inclure dans le Programme global de désarmement - dans un premier stade hypothétique - a été achevé, les questions plus fondamentales, telles que celles que j'ai évoquées aujourd'hui, doivent être débattues et démêlées dans les meilleurs délais. Nos négociations sur les formulations concrètes des diverses mesures seraient évidemment influencées par notre accord ou notre absence d'accord concernant la nature du Programme global de désarmement et sa relation avec le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Jusqu'à présent, les négociations au sein du Groupe de travail indiquent qu'il pourrait bien être difficile d'aller au-delà des termes du Document final. Peut-être cela est-il dû au fait que certaines délégations n'ont pas une idée très claire de la nature du Programme global de désarmement que nous sommes tous en train de négocier. Dans une telle situation, il n'est que naturel que nous cherchions à nous immobiliser sur un terrain familier. Mais nous avons reçu pour mandat de continuer à construire sur ce terrain, et plus tôt nous parviendrons à clarifier nos idées en ce qui concerne la nature et la teneur du Programme global de désarmement, meilleures seront nos chances de pouvoir nous rendre à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avec un document digne de nous et de la confiance qui a été placée dans le Comité du désarmement par la communauté internationale tout entière.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Inde de sa déclaration et de l'amabilité avec laquelle il s'est référé à la présidence. Avec le dernier orateur sur ma liste, nous terminons les interventions d'aujourd'hui. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole maintenant ?

Le secrétariat a fait distribuer aujourd'hui, sur ma demande, un calendrier des séances et réunions que le Comité du désarmement et ses organes subsidiaires tiendront pendant la semaine du 10 au 14 août. A ce sujet, je souhaite informer le Comité que, conformément à l'article 44 de son règlement intérieur, j'ai préparé, avec l'assistance du Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général, la première tranche du projet de rapport qui sera distribuée à tous les membres dans les cases des délégations demain, dès le début de l'après-midi en ce qui concerne le texte anglais et après 17 heures dans les autres langues. Comme la première tranche du rapport traite principalement des aspects techniques, j'espère qu'il sera possible d'en commencer une première lecture à une réunion officielle lundi après-midi. A ce sujet, des dispositions ont été prises dans le calendrier pour examiner à cette réunion, si les membres sont disposés à le faire, un projet de déclaration du Président proposé par la délégation pakistanaise au sujet des incidences de l'attaque militaire israélienne contre Tammouz.

En ce qui concerne les paragraphes de fond du rapport sur les points 1, 2 et 5 de l'ordre du jour, j'ai consulté les coordonnateurs des divers groupes et d'autres délégations afin de trouver des moyens souples et pratiques pour nous en occuper.

(Le Président, Indonésie)

J'ai prié le secrétariat de fournir des textes qui pourraient servir de base pour cet examen. J'ai constaté, pendant mes consultations, que cette façon de procéder avait l'approbation des membres du Comité.

À mesure que nous approchons de la date de clôture des travaux du Comité, les activités des groupes de travail sont particulièrement intenses et vous constaterez que nous avons essayé de répondre aux préoccupations de leurs présidents dans le contexte du calendrier. Il est possible que ses dispositions ne soient pas idéales mais, au stade actuel, nous devons utiliser pleinement notre temps et je suis sûr que les membres comprendront que nous devons nous écarter des pratiques usuelles pour respecter la date de clôture dont le Comité a décidé.

Egalement en ce qui concerne le calendrier, permettez-moi de faire observer que le Groupe de rédaction qui s'occupe des propositions relatives à un fonctionnement amélioré et efficace du Comité est en train d'accomplir des progrès substantiels sous l'habile direction de M. l'Ambassadeur Venkateswaran et, qu'en conséquence, j'ai l'intention de saisir le Comité de ses recommandations à un moment approprié, peut-être la semaine prochaine. Je serai en contact avec le président du Groupe de rédaction pour assurer que ces recommandations feront l'objet d'un examen approprié.

En l'absence d'objection, je considérerai que le Comité est prêt à adopter le calendrier qui, comme d'habitude, ne présente qu'un caractère indicatif et peut être modifié à mesure que nous progressons. Je donne la parole au distingué représentant de la Yougoslavie.

M. DRANKOVIĆ (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je partage entièrement les vues que vous venez d'exprimer, à savoir que nous approchons de la fin des travaux du Comité et que nous devrions utiliser tout le temps disponible de la manière que nous jugerons appropriée. Toutefois, je vois que dans le programme que vous avez proposé que la matinée du lundi 10 août est libre et je pense que nous devrions faire de notre mieux pour consacrer ce temps aux activités des groupes de travail. En même temps, je vois que des réunions de deux groupes de travail différents ont été prévues pour le vendredi 14 août. Il serait superflu que j'explique en détail les raisons pour lesquelles le Groupe de travail sur un programme global de désarmement a besoin de tout le temps disponible pour terminer sa tâche, mais, ayant cela présent à l'esprit, je suggérerais que nous affections à ce Groupe toute la journée de vendredi, tant le matin que l'après-midi, parce que nous savons que c'est le seul Groupe de travail assumant une lourde tâche qui ne dispose que jusqu'à vendredi soir pour terminer son travail. En même temps, nous pensons qu'un certain temps devrait être réservé lundi matin à la réunion du Groupe de travail des armes radiologiques. Il y a demain une réunion de ce Groupe au cours de laquelle il doit commencer d'examiner son rapport et je pense que nous devrions poursuivre cet examen lundi matin afin de le terminer, espérons-nous, mercredi entre 9 heures et 11 heures, comme prévu.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : J'ai été informé que le Président du Groupe de travail des armes radiologiques n'est pas encore prêt à tenir une réunion lundi matin et c'est la raison pour laquelle cette réunion a été prévue à la date indiquée dans le projet de programme. J'espère que vous en tiendrez compte en ce qui concerne votre proposition.

I. BRANKOVIĆ (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Je ne sais pas si le Président du Groupe de travail des armes radiologiques est prêt; je me demandais plutôt si le rapport était prêt et si le Groupe de travail était prêt à l'examiner. Si nous devons commencer les débats sur le rapport demain, vendredi matin, et je constate que nous sommes saisis du Document de travail no 21, je ne vois aucune raison pour que le Groupe de travail ne se réunisse pas également le lundi matin.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de demander l'avis du Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques afin qu'il nous explique pourquoi il n'est pas possible au Groupe de se réunir lundi.

II. KOMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Parlant en qualité de Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, je voudrais dire ce qui suit au sujet de la proposition faite par notre distingué collègue de la Yougoslavie. Le Groupe de travail des armes radiologiques examinera demain, en première lecture, le projet de rapport sur ses travaux. Je suis certain que ce projet de rapport donnera lieu à de nombreuses propositions et observations dont il faudra tenir compte pour continuer à l'élaborer et à l'améliorer. A cet effet, et pour présenter une nouvelle version de ce projet, il est évident que l'intervalle compris entre vendredi matin et lundi est très court. C'est pourquoi j'ai déjà demandé que le Groupe de travail tienne une réunion supplémentaire le mercredi, ce qui nous permettra de nous rapprocher considérablement de la mise au point définitive du rapport, qui pourrait être alors adopté le vendredi 14. En conséquence, je voudrais demander à mon collègue yougoslave de bien vouloir tenir compte de cette considération et de faire preuve de compréhension à mon égard et à celui de mes collègues.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie notre distingué collègue de la Hongrie de l'explication qu'il nous a donnée et j'espère qu'elle est acceptable pour le Comité.

M. CIARRAPICO (Italie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, dans le calendrier contenu dans le document officiel qui vient d'être distribué, il n'est prévu qu'une seule réunion pour le Groupe de travail des garanties de sécurité négatives. Cette réunion aura lieu le mardi après-midi, comme à l'accoutumée. J'espère, et je puis même dire j'ai bon espoir, qu'il sera possible à cette occasion d'approuver le rapport du Groupe. Cependant, comme je ne puis en être certain, je dois appeler votre attention sur le fait qu'il sera peut-être nécessaire de tenir une nouvelle réunion le lendemain, c'est-à-dire mercredi, ou même jeudi. En conséquence, je pense qu'il convient de laisser ouverte la possibilité de tenir une autre réunion de ce Groupe. Je répète que j'ai le ferme espoir que cette réunion ne sera pas nécessaire, mais je ne puis écarter entièrement cette possibilité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je pense que nous devons attendre pour voir comment la situation évoluera, mais je prends note de la déclaration faite par le Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives.

II. SARAI (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous demander de laisser libre au moins une après-midi à l'emploi du temps de la semaine prochaine et de la semaine suivante pour permettre aux délégations de passer en revue les très nombreux documents qu'elles doivent étudier, aussi bien les documents émanant des groupes de travail que le rapport du Comité. Je pense qu'il sera très difficile à de petites délégations comme la mienne de venir à bout de leur tâche si nous devons travailler chaque jour de la semaine de 9 heures du matin à environ 7 ou 8 heures le soir. Je voudrais donc vous demander, Monsieur le Président, et demander aussi par votre intermédiaire aux divers présidents des groupes de travail spéciaux de prendre en considération les difficultés rencontrées par les petites délégations et de laisser libre au moins quelque temps au cours de la semaine pour leur permettre de réfléchir et d'assimiler les nombreux documents qui nous sont communiqués.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous prenons note de cette demande de notre collègue de l'Inde.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais seulement faire deux observations. En premier lieu, ma délégation a constaté avec satisfaction qu'aucune séance du Comité ou de ses groupes de travail n'est prévue pour lundi matin. Nous sommes satisfaits de constater qu'à la réunion hebdomadaire du Groupe des 21 qui s'est tenue hier, l'accord s'est fait sur l'opportunité d'avoir une nouvelle réunion lundi prochain dans la matinée. Et la seule raison pour laquelle une décision définitive n'a pas été prise, c'est qu'il existait encore une possibilité que le Groupe de travail des armes radiologiques se réunisse, et que nous ne voulions naturellement pas lui faire concurrence. Maintenant nous savons que ce Groupe ne se réunira pas et je suis sûr que le représentant de la Yougoslavie sera d'accord avec moi pour que la réunion du Groupe des 21 profite de l'occasion pour se réunir lundi matin. La seconde observation concerne les réunions prévues ici du Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement. Le secrétariat m'a proposé que le projet de rapport de ce Groupe soit distribué lundi prochain. Il ne me semble pas que son contenu puisse donner lieu à beaucoup de controverses, étant donné son caractère objectif et le fait qu'il se contente de décrire ce qui s'est passé, et j'ose espérer que nous pourrons achever d'examiner et d'adopter ce rapport au cours des deux réunions prévues actuellement à notre calendrier, l'une jeudi après-midi et l'autre vendredi après-midi. Mais si mes prévisions ne pouvaient se réaliser, nous pourrions avoir une réunion nocturne le vendredi 14 août.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : J'espère avec le représentant du Mexique que le Groupe de travail spécial pourra achever ses travaux sous sa direction au cours des deux réunions de jeudi et de vendredi et qu'il pourra éviter de travailler de nuit le vendredi 14. D'autres orateurs souhaiteraient-ils prendre la parole ? Sinon, je voudrais annoncer, avant de lever la séance, qu'un groupe de rédaction sur les armes radiologiques se réunira dans la Salle C.108 cet après-midi à 15 heures.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 11 août 1981.

La séance est levée à 12 h 45.